



## Désengagement d'une caution

Par **drxavier57**, le **26/07/2013** à **17:11**

Bonjour,

Je me suis porter caution l'achat d'une voiture pour une amie, mais aujourd'hui je voudrai ne plus l'être car ma situation familiale a changer ,je vis en couple et j'ai un enfant , je ne pourrai pas payé les échéances si cela devais arrivé, ça mettrai en péril ma situation financière. Comment faire pour me désolidarisé de cette engagement auprès de cette société de crédit . Il y a bien une loi qui dis que l'on ne peu pas mettre en péril une personne si elle b'en à plus les moyens !!!!

Cordialement

Dominique

Par **youris**, le **26/07/2013** à **17:39**

bjr,

il faut vérifier su votre acte de cautionnement.

mais vous vous êtes sans doute porté caution pour la durée du crédit.

dans un tel cas vous ne pouvez pas revenir sur votre engagement ce qui est compréhensible car votre amie n'a pu acheter sa voiture que grâce à votre acte de cautionnement.

cdt